



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
MARYLISE LEON, SECRÉTAIRE NATIONALE

N°39

24 juillet 2015

LOI DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI

Le dialogue social, un atout pour les salariés et les entreprises

La loi relative au dialogue social et à l'emploi a été définitivement adoptée à l'Assemblée Nationale ce jeudi 24 juillet 2015.

Cette loi instaure enfin le droit pour tous les salariés d'être représentés.

C'est une grande victoire pour la CFDT qui réclamait depuis longtemps ce droit pour les salariés des TPE.

La nouvelle organisation des informations – consultations et des négociations ainsi que le renforcement des administrateurs salariés devra permettre aux représentants du personnel d'avoir une vision globale de l'entreprise, de peser sur les décisions et d'agir pour l'emploi de qualité.

La loi prévoit enfin la reconnaissance de l'investissement et des parcours des militants syndicaux.

Mais, si les missions, attributions et prérogatives des représentants des salariés sont clarifiés, la définition des moyens des élus du personnel est encore attendue.

La qualité du dialogue social ne peut s'accommoder d'une baisse des moyens des représentants du personnel pour exercer leurs missions.

La CFDT poursuivra son implication lors de l'élaboration des futurs décrets.

La loi et les moyens ne font néanmoins pas tout. Parfois perçu comme une «ingérence» ou uniquement comme un «coût», le dialogue social est, pour la CFDT, une nécessité et un atout pour les entreprises.

Aujourd'hui plus que jamais, les salariés ont besoin d'un dialogue social de qualité pour faire valoir leurs droits et exprimer leurs idées. Les entreprises en ont aussi besoin pour améliorer leur compétitivité.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante